

monSOIR

DANSE
Eun-Me Ahn,
reine
de
la danse
coréenne,
est
à Liège.
P.33



THÉÂTRE
Nathalie Penning
avocate du diable P.36

SCIENCES
Le don des
langues s'éveille
au berceau
P.24

JEUX OLYMPIQUES
La neige fond
à Sotchi mais
ça n'inquiète
pas le CIO P.26



Pourquoi le chauffeur fuit-il ses responsabilités ?

Chaque jour, 200 automobilistes commettent un délit de fuite. Lâcheté pure ?

Les chiffres présentés mardi au Sénat par la ministre de la Justice Annemie Turtelboom (Open VLD) laissent songeurs : en 2012, 78.000 accidents de roulage se sont conclus par un délit de fuite de la part d'un des automobilistes impliqués. Soit un peu plus de 213 cas par jour sur nos routes.

Comme on le lira ci-dessous, le phénomène a pris une telle ampleur que le gouvernement vient de décider de durcir le sort réservé aux auteurs de ces délits de fuite. Désormais, filer à l'anglaise sans demander son reste quand on a provoqué un accident élargera à la catégorie des infractions les plus graves, celles qui entrent en lice pour la répression des récidives au même titre que la conduite avec 0,8 g d'alcool dans le sang ou à une vitesse supérieure de 40 km/heure à la limite autorisée. Bigre ! Il faut dire que le phénomène prend des proportions inattendues. Si le nombre d'accidents est en baisse de 7% en Belgique, le nombre de délits de fuite progresse de 1,3% et s'est étendue à 18 accidents mortels et 4.666 accidents causant des blessures.

Le plus étonnant, en réalité, c'est que ni les experts ni les gens de terrain, policiers ou juges, n'ont de réponse universelle à la question de savoir pourquoi ce type de comportement se mul-

tiplie. On pense évidemment prioritairement au prix de plus en plus élevé des assurances automobiles, singulièrement des omniums, qui a toujours amené nombre d'automobilistes à s'arranger de gré à gré sans passer par les compagnies d'assurance. Il y a évidemment aussi le fait que, souvent, on peut provoquer des dégâts en toute discrétion. Ceux qui ont déjà retrouvé leur voiture avec une porte enfoncée ou un rétroviseur arraché savent de quoi l'on parle. D'autres chauffeurs préfèrent opter pour la solution la moins pire : se présenter le lendemain à jeun au commissariat pour un accident commis en état d'ébriété, ce qui permet d'échapper évidemment à la sanction liée à l'alcoolémie. Il y a les chauffeurs qui ne sont pas en ordre de documents, permis de conduire, assurances, carte grise... Il y a aussi les gens qui paniquent tout simplement et ne savent plus trop quoi faire et dont la fuite est l'expression du malaise.

Enfin, une explication plus philosophique pourrait nous amener vers la lâcheté et la déresponsabilisation dans notre société (lire ci-dessous). ■

J.-F. Lws



© D.R.

Une dilution des responsabilités

Les chiffres relatifs à l'augmentation des délits de fuite n'étonnent guère le psychologue Dimitri Haikin. « A toutes les époques, il y a toujours eu des gens qui fuyaient leurs responsabilités, affirme-t-il, mais j'ai le sentiment que ces phénomènes de fuite, d'évitement et de dilution de responsabilités au mépris d'autrui se rencontrent de plus en plus ».

Selon lui, ce phénomène de « déresponsabilité » agit à différents niveaux de la vie sociale. « On a un engagement vis-à-vis de quelqu'un, on a rendez-vous chez le dentiste par exemple, mais parce que notre ego nous indique qu'on n'a plus envie d'y aller, on n'y va pas, et on ne prévient pas, explique-t-il. Il y a quelque chose qui s'abîme dans le savoir-vivre ensemble à différents niveaux, et notamment au niveau du respect des engagements. C'est ce que j'appelle le tout à l'ego au mépris des conséquences sur autrui : "Ce n'est pas très grave, il y a quelqu'un d'autre qui va arranger le problème à ma place". Le constat relatif à l'augmentation des délits de fuite me semble refléter ces aspects-là de l'évolution de cette civilisation fort égocentrique. »

C'est dû à quoi ? À la base, selon Dimitri Haikin, il y a un manque d'éducation à la conscience d'autrui. On aurait trop développé la conscience de soi, au détriment de la conscience de l'autre. « Et puis évidemment, enchaîne-t-il, quand on voit ses parents développer des comportements qui sont de l'ordre de la fuite plutôt que du "faire face", on aura tendance à reproduire la même chose. On va tenter d'éviter les problèmes... »

WILLIAM BOURTON

LE DURCISSEMENT DE LA LOI

Le délit de fuite assimilé aux infractions les plus graves au 1^{er} juin

Voici quelques jours, la Chambre a voté une modification de loi voulue par le secrétaire d'Etat à la Mobilité Melchior Wathelet (CDH). Son but était d'alourdir les sanctions pour les récidivistes de la route. Elle devrait entrer en vigueur le 1^{er} juin. Dès la première récidive, il y aura 3 mois de déchéance du permis de conduire et obligation de passer les examens théorique, pratique, médical et psychologique. La suspension passe ensuite à 6, 9, 18 mois selon le nombre de récidives. L'autre nouveauté, c'est que le délit de fuite intègre le cercle des infractions graves entrant en ligne de compte pour la récidive : conduite sous influence de drogues et d'alcool, excès de vitesse graves, conduite sans permis, usage d'un détecteur de radar, refus d'obtempérer, incitation à la conduite agressive, demi-tour, contresens ou marche arrière sur autoroute, franchir un passage à niveau fermé...

J.-F. LWS

213
C'est le nombre
quotidien de
délits de fuite
en 2012

3 mois
La durée de la
déchéance de
permis dès la
première récidive

78.000
C'est le nombre
d'accidents avec
délit de fuite
en 2012

